

INFO-NÉGO



Alliance de la Fonction publique du Canada

Unité de négociation AFPC-Parcs Canada

Le 10 décembre 2007

N° 3

Les étudiants, une main-d'œuvre polyvalente pour l'Agence Parcs Canada

L'employeur semble bien déterminer à recourir aux étudiants pour se doter d'une main-d'œuvre polyvalente susceptible de remplacer en permanence les membres de l'unité de négociation. Le 22 novembre, soit le dernier jour des négociations, l'Agence a fait savoir sans équivoque qu'elle « a une entreprise à gérer et qu'elle avait l'intention de le faire de façon la plus efficace possible ».

À l'issue de cette séance de négociation, ces paroles ont eu pour effet de renforcer encore davantage la détermination de votre équipe de négociation de défendre le travail de l'unité et de protéger les emplois qu'elle regroupe.

Certes, nous avons convenu d'apporter à la convention collective des modifications d'ordre rédactionnel et d'y inclure le Régime québécois d'assurance parentale, mais nous n'avons pas réussi à nous entendre sur des dispositions qui protègent le travail effectué au sein de l'unité de négociation.

Nous retournerons à la table de négociation pendant la semaine du 28 janvier et celle du 18 février 2008. La « sécurité d'emploi » et « l'interdiction de confier en sous-traitance le travail effectué au sein de l'unité de négociation » figureront en tête de liste des points à discuter.

S'il est vrai que votre équipe de négociation s'insurge contre le mépris flagrant de l'employeur envers notre droit de faire notre travail, elle n'en demeure pas moins convaincue qu'il est important de protéger les droits des étudiantes et des étudiants en milieu de travail. Nous devons nous assurer qu'on les traite avec respect, qu'on leur offre de la formation (en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité) et que leurs droits garantis par la loi sont protégés.

Pour les travailleuses et les travailleurs, rien n'est plus essentiel que la sécurité d'emploi. Or, la sécurité d'emploi au sein de l'unité de négociation n'intéresse pas Parcs Canada. Ce n'est pas notre cas!

Le 28 janvier, nous ferons de nouveau savoir à l'Agence qu'elle ne peut céder nos emplois et que nous nous battons pour protéger nos emplois, nos familles et notre avenir. Y a-t-il quelque chose de plus important que cela?

La sécurité d'emploi est au cœur de la lutte que nous menons à Parcs Canada. C'est une lutte que nous ne pouvons nous permettre de perdre.

Pour obtenir plus de renseignements sur les négociations à Parcs Canada et pour savoir comment vous pouvez participer aux activités de mobilisation, communiquez avec le membre de l'unité de négociation qui vous représente, le bureau syndical de votre section locale ou encore le bureau régional de l'AFPC de votre localité, ou visitez notre site Web à l'adresse suivante :

http://www.psc.com/bargaining/units/agencies_other_fed/parks/index-f.shtml